

La Confédération exclut d'assainir seule la caisse de pension des CFF

Retraites. Le Conseil fédéral refuse la facture de 3 milliards présentée par l'entreprise. Il est prêt à déboursier 700 millions, pas davantage. L'économie estime que c'est déjà trop

Bernard Wuthrich, Berne

La politique de retraite anticipée de l'ex-régie a provoqué un nouveau découvert de 500 millions

C'est ce qu'on appelle communément un boulet. Les CFF traînent derrière eux, depuis des années, le découvert de leur caisse de pension. Mais l'heure de l'assainissement a sonné. Le besoin de financement a été estimé à 2,9 milliards. Reste à savoir qui paie.

Le trou de la caisse de retraite des CFF est dû à plusieurs facteurs. Le premier est historique. Alors que Swisscom a pu, lorsque sa propre institution de prévoyance fut créée, «laisser» 8000 anciens retraités à la charge de la Caisse fédérale de pensions, les CFF n'ont pu agir de même. Cela s'explique par le fait qu'ils disposaient, depuis 1907, de leur propre organe, la Caisse de pensions et de secours (CPS), créé dans le sillage de la fusion (de compagnies privées) qui leur a donné naissance. C'est pour cette raison que leur caisse de pension actuelle compte 52% de retraités (30 000) pour 48% d'actifs (27 000).

Pour faire face à cette situation particulière, la Confédération a injecté 12,6 milliards, ce qui a permis d'atteindre un taux de couverture de 100%. Mais cela n'a pas suffi. Dès 2001, la caisse a de nouveau été déficitaire. A fin 2007, le taux de couverture n'était que de 92,4% et le découvert proche de 3 milliards.

Trois raisons à cela. Premièrement, les placements ont souffert de la mauvaise tenue des bourses en 2001 et 2002; elles sont responsables du découvert pour plus de 1 milliard. Deuxièmement, des raisons particulières (modification des bases actuarielles et réglementation spéciale pour la retraite des femmes de la génération d'entrée) ont engendré des coûts de 300 millions. Troisièmement, les retraites anticipées et, en partie, les coûts liés à des incapacités de travail ont débouché sur le versement de prestations non financées pour près de 500 millions.

Pour parer à cette situation, les CFF ont pris un certain nombre de mesures: injection de 1,5 milliard pour rééquilibrer la part des assurés actifs, passage à la primauté des cotisations par rapport aux prestations, retenue salariale de 1,5%, suspension de la compensation du renchérissement, baisse du taux d'intérêt de 4% à 3%. Mais cela ne suffit toujours pas. Les CFF ont alors appelé la Confédération à l'aide, invoquant le fait que celle-ci n'avait pas assumé toutes ses responsabilités lorsque la nouvelle caisse a vu le jour en 1999. Elle avait notamment renoncé aux provisions pour les réserves de fluctuation.

Les CFF ont présenté à la Confédération leur propre facture: elle s'élève à 1,9 milliard. Ce montant permettrait de couvrir le découvert lié aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et d'invalidité et de hisser le taux de couverture à 105,3%. Ce scénario prévoit en outre une contribution ultérieure en cas de nouvelles difficultés. Si l'on ajoute la constitution d'une réserve pour fluctuations de valeurs, la facture grimpe même à 3,2 milliards. «C'est pour nous la seule solution durable», insiste Jean-Louis Scherz, porte-parole des CFF. Le Syndicat des transports soutient ce scénario.

Mais pas le Conseil fédéral. Sur proposition du ministre des Finances, Hans-Rudolf Merz, le gouvernement a décidé mercredi de mettre quatre variantes en consultation jusqu'au 3 novembre. La première reprend au chiffre près la facture présentée par les CFF (1,9, voire 3,2 milliards). La seconde renonce à la couverture des rentes d'invalidité et exclut toute contribution ultérieure. Elle coûterait 1,7 milliard à la Confédération. Elle garantirait un taux de couverture de 104%.

La troisième variante, qui a la préférence du Conseil fédéral, prend en compte une partie des raisons qui ont plongé la caisse de pension des CFF dans le rouge après 2000. La Confédération verserait 700 millions, mais le taux de couverture ne dépasserait pas 97%, ce qui obligerait les CFF à prendre d'autres mesures, comme des hausses de cotisations ou de tarifs, ou des ventes immobilières. La dernière variante, que privilégie l'économie suisse, laisserait les CFF se débrouiller seuls.

Hans-Rudolf Merz attend de la consultation qu'elle permette de mener une discussion approfondie sur la

responsabilité de la Confédération. Un débat identique est mené en parallèle à propos de la caisse de pension Ascoop, qui réunit 155 autres entreprises de transport et du tourisme. Elle accuse un découvert de 562 millions et son taux de couverture plafonne à 80,4%. Dans un rapport, le Conseil fédéral estime cependant que son rôle dans l'assainissement de cette seconde caisse ne dépasse pas son rôle de propriétaire (elle détient des actions dans 35 des entreprises affiliées à Ascoop).

© Le Temps, 2008. Droits de reproduction et de diffusion réservés.